

VOCANCE

Le conseil municipal s'est réuni le 16 octobre, sous la présidence de Monsieur Denis BLANCHET, Maire de Vocance.

Rencontre et soutien aux associations

Rencontres avec les associations et demandes de subventions

Les responsables du club de football de Villevocance présentent le travail du personnel encadrant qu'il a embauché. Après avoir précisé l'importance de cet emploi, noté le nombre important de joueurs issus de la commune, une demande d'aide financière est effectuée (2000€souhaités). Après délibération, le conseil décide, pour cette saison sportive, d'ajouter 500€à la subvention de base qui est de 300€. Le CCS du Val de Cance solidaire de ce projet (puisque la personne encadrant le foot intervient aussi dans ce club) soutient la demande du club de foot et demande simplement que sa subvention de 600€reste en l'état.

Le président et la vice présidente du comité des fêtes demande une utilisation de la salle des fêtes à titre gratuit : le fait que les bénéfices seront réutilisés pour l'achat de matériel qui serait prêté gratuitement à tous les associations du village est précisé. Le conseil délibère et décide de demander une participation aux frais en hiver (chauffage, en particulier) estimée à 30€par manifestation. De même la commune décide de régler la facture de tissu ignifugé pour la réalisation d'un rideau de scène neuf. Les membres de la commission municipale « animation » participeront à la prochaine réunion du comité (le 5/11 à 18h30) pour parler de la décoration du village pour Noël. La commission animation pense réorganiser le concours de sapin de Noël et demande aux personnes intéressées de venir s'inscrire en Mairie avant le 21 novembre.

La société de musique de Vocance organisera la fête : « fanfare en délire » le 30 mai 2010. A ce titre une demande de subvention exceptionnelle est effectuée. Le conseil délibère et alloue 500€ d'aide pour ce projet.

Réalisation d'avenant au contrat

Ce dernier concerne les travaux d'enrochement réalisés par le syndicat des 3 rivières quartiers Trévottes et le Château. L'estimation était de 60000€, le coût final a été de 83000€ (subventionnés à 78%) : il font donc faire un avenant à la convention initiale pour régler le surplus.

Réunion CCBA déchetterie vallée de la Cance

Le site de l'ancien four incinérateur sera proposé et en aucun cas la future zone d'activité de La Détourbe.

Forêt communale

La coupe de bois qui avait été envisagée n'a pas été réalisée.

CRCESU

Ce titre de paiement ne sera pas accepté pour régler les frais de garderie. En effet, ils impliquent une gestion complexe pour la commune et dans laquelle la trésorerie principale ne souhaite pas s'engager à ce jour.

Prises de délibérations

- une délibération est prise pour accepter le marché d'assistance-conseil de la DDAF pour la réhabilitation des réseaux dans le cadre du projet « traversée d'agglomération » (coût : 5300€HT).**
- Une autre est prise pour formaliser l'extension de réseau quartier « Les Parts ».**